

**DÉCLARATION À SOUSCRIRE EN CAS DE CHOIX D'UN NOM DE FAMILLE
LORS DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE
PAR EFFET COLLECTIF
(article 311-22 du code civil)**

Nous soussignés,

Prénom(s) :

NOM du père :

né le :

à :

domicile :

Prénom(s) :

NOM de la mère :

née le :

à :

domicile :

attestons sur l'honneur que l'enfant

Prénom(s) :

né(e) le :

à :

- est notre premier enfant susceptible de bénéficier de l'effet collectif pour lequel une déclaration conjointe de choix de nom est possible ;

- et qu'il n'a jamais été fait, pour lui, application de la loi française pour la détermination de son nom notamment par la souscription d'une déclaration d'adjonction de nom ou de choix de nom auprès d'un officier de l'état civil français.

et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant :

(1^{ère} partie 2^e partie :)¹

Nous sommes informés :

1- que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de nos enfants communs bénéficiant de l'effet collectif qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, à condition que la présente déclaration soit remise lors de la constitution du dossier d'acquisition de la nationalité française.

2- que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs qui naîtraient ultérieurement (article 311-21 du code civil).

Fait à le

Signatures

du père

de la mère

du/des enfant(s) âgé(s) de + de 13 ans
qui déclare(nt) consentir
à la modification de son/leur nom

Avertissement : En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

¹ Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix d'un double nom.